



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Direction  
départementale des  
territoires de Côte-d'Or*

Service de la sécurité et de l'éducation routière

---

*Dijon, le vendredi 3 avril 2015*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **perturbations possibles à partir du mardi 7 avril 2015 dans le déroulement des examens du permis de conduire**

En raison d'un préavis national de grève reconductible des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, la Direction départementale des territoires informe les candidats que le déroulement des épreuves du permis de conduire (permis A, B, C) prévues à partir du mardi 7 avril 2015 en Côte-d'Or, pourrait être perturbé.

Les candidats qui doivent passer leur épreuve ce jour-là (et le cas échéant les jours suivants si la grève est reconduite) sont invités à se renseigner auprès de leur auto-école en début de matinée.

Des informations générales sur le permis de conduire sont disponibles sur le portail internet départemental des services de l'État : <http://www.cote-dor.gouv.fr/> rubriques < Vos démarches administratives courantes > Permis de conduire.

#### **CONTACTS PRESSE**

**Direction départementale des territoires de la Côte d'Or**

**Chef du service de la sécurité et de l'éducation routière**

**Michel BURDIN - Tél : 03 80 29 42 80**

**michel.burdin@cote-dor.gouv.fr**

**Cabinet-communication**

**Murielle DUMONT - Tél : 03 80 29 43 66**

**murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr**